

# Union nationale des associations pour le développement des soins palliatifs



## Sigle

Unasp

## Statut

Association loi 1901

## Missions

- Fédérer, sur le plan national, des associations de soins palliatifs. Celles-ci sont au contact et au service des malades et de leurs familles, par l'intermédiaire d'équipes de bénévoles accompagnants associés à des structures ou à des réseaux de soins.
- Faire connaître et développer la culture palliative dans le grand public, les professionnels et les institutions.
- Élaborer un guide de bonnes pratiques pour l'accompagnement et la gestion des associations et proposer des formations nationales aux accompagnants bénévoles, aux coordinateurs d'équipes et aux responsables d'associations
- Susciter et aider à la formation de nouvelles associations
- Susciter l'arrivée de nouveaux bénévoles

## Effectifs

70 associations en France métropolitaine et DOM TOM  
1 850 accompagnants bénévoles  
1 seule salariée, la secrétaire

## Philosophie de l'UNASP

« La mort n'est plus à notre époque un événement communautaire et familial. Il y a, dans notre société un déni de la mort, synonyme de souffrance non seulement physique mais également spirituelle. « Pourtant, la souffrance des derniers jours peut être adoucie aussi bien pour le malade que pour la famille ; les soins palliatifs témoignent de l'idée suivante : lorsque la douleur est maîtrisée, la fin de vie peut être riche de sens pour le malade qui doit continuer à vivre jusqu'au bout et à être présent à lui-même et à ses proches. « Les soins palliatifs rejettent toute idée d'acharnement thérapeutique et, bien conduits, annulent le plus souvent les demandes d'euthanasie. Ils revêtent deux aspects : un aspect médical, le traitement de la douleur et de tous les autres symptômes, accompli avec un grand dévouement par le monde soignant, et un aspect psychosocial et spirituel, l'accompagnement du malade et de ses proches. »

Les ASP (associations pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs), associations non confessionnelles et apolitiques, interviennent auprès des malades atteints d'une affection menaçant leur vie, à l'occasion d'une phase critique ou au moment de la phase terminale. Elles mettent à la disposition des malades leurs accompagnants bénévoles pour les aider, ainsi que leurs familles, à vivre jusqu'à la fin, entourés de tout le respect dû à tout être humain.

## Les soins palliatifs, où sont-ils prodigués ?

Les accompagnements des malades et de leur famille ont des caractéristiques propres aux structures dans lesquelles ils se font.

### Unités de soins palliatifs (USP)

Services cliniques publics et parfois privés.

### Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)

Équipes qui se déplacent dans des services variés, à la demande des soignants.

### Gérontologie

En limitant les accompagnements aux personnes âgées en phase critique éventuellement réversible ou en phase terminale.

### Domicile

Au domicile, l'accompagnement vise d'abord, souvent, à permettre à la famille de « souffler » un peu, de s'éloigner quelques heures pour se ressourcer et pouvoir se décharger, au retour, auprès du bénévole, de sa propre souffrance et de son angoisse.

En l'absence de la famille, peu à peu, des liens peuvent s'établir entre le bénévole et le malade, qui n'a quelquefois accepté cette présence que pour soulager sa famille. Il arrive que le malade renoue des liens avec ses proches, liens souvent distendus par la peur de faire souffrir l'autre en s'exprimant complètement.

## Charte des soins palliatifs

La même que celle de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP, <http://www.sfap.org/>).

## Textes de référence

1. Circulaire du 26 août 1986 relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale (dite « circulaire Laroque »)
2. Loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs
3. Plan triennal de développement des soins palliatifs 1999-2001 (dit « plan Kouchner »)
4. Loi relative aux droits des malades et à la fin de vie n° 2005-370 du 22 avril 2005
5. Circulaire du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs

## Contact

Etouman Dorine (secrétaire)

Adresse : 37-39, avenue de Clichy - 75017 Paris

Téléphone : 0 153 423 139

Télécopie : 0 153 423 138

Courriels : [unasp@aol.com](mailto:unasp@aol.com)

[contact@unasp.org](mailto:contact@unasp.org)

Site : <http://www.unasp.org>